

DELEGATION DU CANADA A L'ASSEMBLEE GENERALE

"La délégation d'un membre comprend cinq représentants et cinq suppléants au plus, et autant de conseillers, de conseillers techniques, d'experts et de personnes de catégorie analogue qu'elle juge nécessaire". (Article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).

"Un représentant suppléant peut agir en qualité de représentant sur désignation du chef de la délégation intéressée". (Article 26 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.)

Dans la pratique, on ne fait aucune distinction entre un délégué et un délégué suppléant (représentant). La délégation du Canada à toute session de l'Assemblée générale des Nations Unies est nommée par le Cabinet sur la recommandation du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. La délégation comprend habituellement dix membres: cinq représentants et cinq représentants suppléants. Le président de la délégation est habituellement le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et le vice-président, le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies. Les autres membres de la délégation se voient confier des responsabilités à l'égard de l'une ou l'autre des sept grandes commissions. Invariablement, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures retourne à Ottawa au cours de la session pour des périodes assez longues; en son absence, la direction de la délégation incombe au vice-président.

En plus des délégués eux-mêmes, on nomme un certain nombre de conseillers, au moins un pour chacune des grandes commissions. La Mission permanente à New York et le Bureau des affaires des Nations Unies à Ottawa fournissent le noyau des conseillers, mais d'autres missions, d'autres directions à Ottawa et d'autres ministères du Gouvernement envoient aussi, souvent pour de courtes périodes des agents chargés de questions précises inscrites à l'ordre du jour.

OBSERVATEURS AU SEIN DE LA DELEGATION DU CANADA

Depuis un certain nombre d'années, le gouvernement du Canada désigne à titre d'observateurs parlementaires des représentants des divers partis politiques fédéraux. Ces observateurs qui accompagnent la délégation du Canada à l'Assemblée générale sont choisis au Sénat et à la Chambre des communes en nombre relativement proportionnel au nombre de sièges détenus par chaque parti. A l'occasion, des Canadiens s'intéressant, de par leur profession, aux affaires des Nations Unies ont aussi été nommés observateurs à divers titres.

Une conscience accrue des possibilités et des limites de l'Organisation des Nations Unies est susceptible d'améliorer l'aptitude de chacun à percevoir et à évaluer les solutions possibles aux problèmes internationaux. De plus, si les problèmes étudiés aux Nations Unies ne sont pas, en général, étrangers aux parlementaires, il n'en est pas moins vrai que, dans leur rôle d'observateur, ceux-ci pourront acquérir une connaissance plus approfondie des questions qui préoccupent la communauté mondiale et des répercussions qu'elles peuvent avoir sur le Canada.